

EB16.R9 Installation du Bureau régional de l'Europe à Copenhague

Le Conseil Exécutif,

Ayant pris acte des renseignements communiqués par le Directeur général sur l'évolution récente de la situation en ce qui concerne les locaux du Bureau régional de l'Europe à Copenhague et sur l'accord de siège à conclure avec le Gouvernement danois ;

Constatant avec satisfaction les progrès accomplis,

INVITE le Directeur général à poursuivre les négociations entreprises et à faire rapport au Conseil Exécutif lors de sa dix-septième session.